

# CONSEIL D'ECOLE

08/11/2022- Ecole Fanny DUFEIL

# Ordre du jour

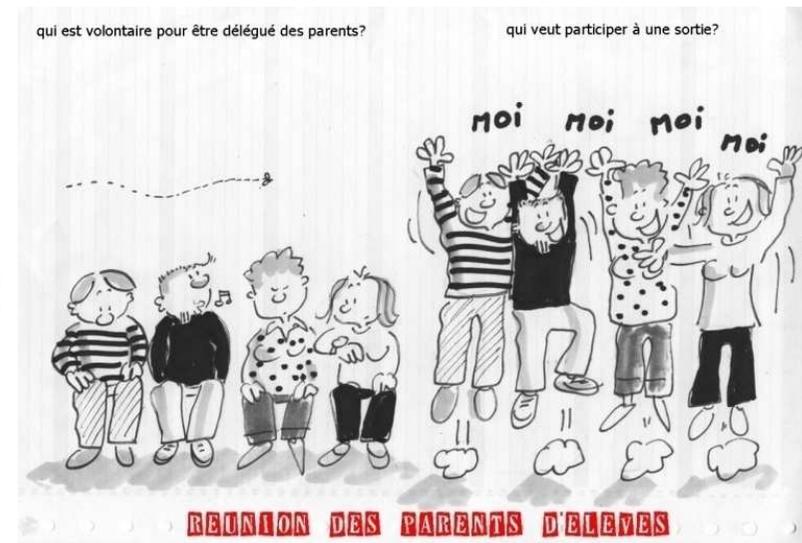
- **Bilan des élections des représentants de parents d'élèves**
- Bilan rentrée 2022-23: Equipe et effectifs des classes
- Le règlement intérieur de l'école et Protocole COVID: Relecture/Modifications/vote
- Sécurité : PPMS, exercice incendie
- Point sur la rentrée 2022-2023
- Equipements et dotation informatique, Point sur les réflexions de travaux dans l'école- Sécurité
- Classe Breton
- Budgets et Projets (prévisionnel)
- Diverses questions transmises au préalable à la Directrice.

# REPRESENTANTS DE PARENTS d'ELEVES

- La liste est composée des 10 parents suivants : GUINAMAND Cathie, BREHANNIER Mélanie, VERON LECAUDEY Sunniva, ELOI Marion, DONIO Sophie, GAUTIER Raphaël, DELAVALLEE Tyfène, LEFEUVRE Shonna, SALLARES Adelaïde, RODOLFI Franck

## Rôle des parents élus:

Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'école ou d'administration. Ils peuvent apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors du conseil d'école ou d'administration.



# Rôle du Conseil d'école



- Vote le règlement intérieur.
- Etablit le projet pédagogique.
- Le Conseil d'école est associé aux décisions sur le fonctionnement de l'école, la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, sécurité, hygiène, activités périscolaires...)

# Ordre du jour

- **Bilan des élections des représentants de parents d'élèves**
- **Bilan rentrée 2022-23: Equipe et effectifs des classes**
- Le règlement intérieur de l'école et Protocole COVID:  
Relecture/Modifications/vote
- Sécurité : PPMS, exercice incendie
- Point sur la rentrée 2022-2023
- Equipements et dotation informatique, Point sur les réflexions  
de travaux dans l'école- Sécurité
- Classe Breton
- Budgets et Projets (prévisionnel)
- Diverses questions transmises au préalable à la Directrice.

# Rentrée 2022-2023

Classe	Enseignants	Effectifs
CM2	Catherine LEPAIGNEIL	26
CM1	Magali BRANDILY	24
CM1	Alix DELEGLISE/ Lucie LEBEDEL	25
CE2	Sophie TROUBADOURS	22
CE1	Loïc HARDY/LucieLEBEDEL	21
CP /CE1	Tony COUTAND	20
CP	Morgane CHANTREL	19
MS/GS	Céline LEBRUN	28
PS/MS	Florence HIGNARD	28
PS/GS	Audrey PINCEMIN	26

238 élèves sur 10 classes- Identique à 2021-2022

# Rentrée 2022-2023 L'équipe pédagogique



## **ATSEM**

Mme MAUCLERC Mélanie, PS

Mme GRILOT Nadia, MS GS

Mme LOMO Maëly MS GS

## **AESH** (2 enfants en situation de handicap accompagnés)

- Mme Christelle LEGAGNOUX
- Mme Sabine CHARDON (6h)

# Rentrée 2022-2023: Accompagnement des élèves en situation de handicap



- 7 enfants en situation de handicap dans l'école avec notification AESH**

**2 enfants en situation de handicap accompagnés**

**5 enfants non accompagnés:** Difficultés pour les élèves, la classe et l'enseignant. Déficit d'AESH au sein des circonscriptions.

**Éléments remontés à l'iEN et la DSDEN en juin et en septembre**

# Ordre du jour

- ❑ **Bilan des élections des représentants de parents d'élèves**
- ❑ **Bilan rentrée 2022-23: Equipe et effectifs des classes**
- ❑ **Le règlement intérieur de l'école et Protocole COVID: Relecture/Modifications/vote**
- ❑ Sécurité : PPMS, exercice incendie
- ❑ Point sur la rentrée 2022-2023
- ❑ Equipements et dotation informatique, Point sur les réflexions de travaux dans l'école- Sécurité
- ❑ Classe Breton
- ❑ Budgets et Projets (prévisionnel)
- ❑ Diverses questions transmises au préalable à la Directrice.

## ECOLE PUBLIQUE

DE

### SAINT-PIERRE DE PLESGUEN

#### Règlement intérieur de l'école

ment, approuvé par le Conseil d'école du 21 Octobre 2021, complète le règlement départemental.

**1 :** L'inscription à l'école (maternelle ou élémentaire) engage à une présence assidue. Toute absence (ou retard) doit être **justifiée par écrit** au directeur de l'école. L'école doit être **avertie le plus tôt possible**. (par téléphone, courriel ou lettre). Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois, un entretien sera pris et l'inspection académique pourra être saisie.

**2 :** **Les horaires de l'école sont les suivants : 8h30-12h et 14h-16h30.** Les APC ont lieu les lundi/jeudi de 12h à 16h30 et les mardi/jeudi de 14h à 16h30. L'école est ouverte et accueillie par l'équipe enseignante dix minutes avant le début de la classe, le matin et dix minutes après la fin de la classe, le midi.

Le personnel enseignant est en charge de 12h à 13h50 par le personnel enseignant (sauf APC) ; Les élèves de maternelle sont remis à leurs parents (ou autorisés) à 12h et 16h30. En cas d'impossibilité, la garderie municipale est ouverte de 12h à 19h à la Maison de l'Enfance.

**3 :** Les parents de maternelles sont invités à déposer leur enfant à l'entrée de la classe. Les parents d'élémentaires accompagnent leur enfant à l'entrée de la classe. Ils peuvent échanger de façon ponctuelle avec le personnel enseignant dans l'école ou sur rendez-vous.

**4 :** Les enfants de maternelle sont remis aux parents à la porte de la classe ou au perron de l'école. Les enfants d'élémentaire sont remis aux parents à l'entrée de la cour en cas de présence de ces derniers. Ils peuvent aussi rentrer à l'école (de préférence à partir du CE2) ou sont remis au périscolaire sur rendez-vous.

**5 :** Les chiens doivent rester en dehors de l'enceinte de l'école.

**6 :** Un élève fiévreux ou malade (impétigo, varicelle, gastro-entérite, rougeole, etc.) ne peut pas être accueilli à l'école. Un certificat médical indiquant la fin de période de guérison clinique ou certificat médical indiquant la fin de période de convalescence est requis.

**7 :** Arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction des chiens de l'enceinte de l'école.

**Article 6 :** Les jeux vidéo, les portables (même hors d'usage ou fictifs), et autres objets électroniques sont interdits.

Le maquillage et les accessoires sont interdits dans l'enceinte de l'école. Tout objet susceptible d'occasionner des blessures (les parapluies, billes de table, etc.), les boucles d'oreille de types anneaux, les chaînes, sucettes, chewing-gum, piercing, chaussures à talon, tongs ...) est interdit et sera confisqué.

#### **Article 7: Règles dans la cour**

- Gouter autorisé pour les élèves d'élémentaires : **Les goûters sont restreints aux fruits ou aux biscuits secs (pas de boisson, barre chocolatée, bonbons, etc.)**
- Les ballons personnels ne sont pas autorisés. Du matériel de jeux de table est autorisé.
- Les jeux dangereux sont interdits (grimper sur le dos, courir à plusieurs et donner la main, se suspendre aux rambardeurs...)
- Il est interdit d'aller dans le garage, sur la terrasse ou de monter sur les tables de la cour.
- La propreté des sanitaires doit être respectée.

Les enseignants, les adultes et les camarades sont à respecter. La cour maternelle est réservée aux élèves de maternelle.

**Article 8 :** **Circulation autour de l'établissement et parking.** Les élèves ont accès à deux parkings devant l'enceinte de l'école. Ceux-ci doivent être utilisés prioritairement pour déposer les enfants. Pour la sécurité des élèves et des enseignants, le trafic, les rues adjacentes à l'école ne doivent pas être utilisées plus de 10 minutes. Par ailleurs, au sein des parkings les voitures doivent être marquées au sol pour se garer.

#### **Article 8: Circulation dans l'enceinte de l'école**

Toute personne dont l'attitude serait jugée nuisible à l'atmosphère sereine de l'école (règlement direct des conflits entre enfants/parents/enseignants) ne sera plus autorisée à pénétrer dans l'enceinte de l'école et sera invitée à accompagner son enfant uniquement jusqu'au portail. Cependant, afin de conserver un lien avec les "parents/enseignants" propice à la scolarité de nos enfants, des rendez-vous pourront être fixés.

**En cas de non-respect du règlement, des sanctions pourront être prises** (notamment d'excuse, copie d'une partie du règlement, privation d'une partie de la récréation, réparation, exclusion temporaire du groupe...)

\*\*\*\*\*

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec</li> </ul>

# SECURITE

- **Rappels Exercices obligatoires de mise en sécurité (PPMS)** 1 PPMS Attentat/intrusion+ 1 PPMS Risque majeur + 2 exercices d'évacuation incendie.
- **Exercice PPMS:** Intrusion réalisé le 14/10: Bonne communication, bonne securisation de l'école avec classe mobile. A revoir: Maintenir lien avec téléphone
- **Exercice Incendie:** 1 exercice incendie sera courant novembre:

# Ordre du jour

- ❑ **Bilan des élections des représentants de parents d'élèves**
- ❑ **Bilan rentrée 2022-23: Equipe et effectifs des classes**
- ❑ **Le règlement intérieur de l'école et Protocole COVID: Relecture/Modifications/vote**
- ❑ **Sécurité : PPMS, exercice incendie**
- ❑ **Travaux, Equipements et dotation informatique, Point sur les réflexions de travaux dans l'école- Sécurité**
- ❑ **Classe Breton**
- ❑ **Budgets et Projets (prévisionnel)**
- ❑ **Diverses questions transmises au préalable à la Directrice.**

# Travaux d'été-Aménagement



- Achats de mobilier de renouvellement élémentaire (12 tables-12 chaises) + 1 banc en maternelle + 1 tabouret
- Réparations diverses dans l'école durant l'été: Peinture mur extérieur, toilettes élémentaires. Petites réparations diverses.
- Aménagement du jardin

# Dotations informatiques



- Équipement de l'école avec:
  - 5 Video-projecteurs interactifs
  - 4 ordinateurs
  - 2 classes mobiles
  - Nouveaux tableaux blancs
- Coût: 15 595€ Communauté de Communes via Plan de Relance Numérique + 6944€ Mairie de Mesnil Roc'h

# Travaux -Aménagement



## Besoins-Demandes:

- Eclairage cour en hiver- vérification éclairage automatique
- Boite à clef avec code pour le péricolaire
- Visiophone
- Fixation de 3 vidéoprojecteurs en maternelle
- Remplacement-Réparation de la cabane à vélo
- Isolation de l'algecco en cas de pluie (fuites nombreuses): Pb d'humidité

# Travaux Classe supplémentaire



## **Etude d'installation d'une nouvelle classe dans l'ancien logement de direction:**

- Quelle échéance?
- Quel équipement?

# Ordre du jour

- ❑ **Bilan des élections des représentants de parents d'élèves**
- ❑ **Bilan rentrée 2022-23: Equipe et effectifs des classes**
- ❑ **Le règlement intérieur de l'école et Protocole COVID: Relecture/Modifications/vote**
- ❑ **Sécurité : PPMS, exercice incendie**
- ❑ **Travaux, Equipements et dotation informatique, Point sur les réflexions de travaux dans l'école- Sécurité**
- ❑ **Classe Breton**
- ❑ **Budgets et Projets (prévisionnel)**
- ❑ **Diverses questions transmises au préalable à la Directrice.**

# Classe BRETON-Rentrée 2022-23



## Projet d'ouverture d'une classe bilingue breton

- 7/11 Point presse sur l'ouverture de la classe
- Réunion d'information le 24/11
- Démarrage des pré-inscriptions en mairie
- Décision ouverture en février 2022
  
- Fonctionnement: Classe de maternelle multi-niveau ouverte aux élèves de l'école et hors école.
- Par la suite: Si effectif important, ouverture d'une classe multi-niveau élémentaire.

# Budgets de l'école

□ **Budget Fournitures: 55<sup>e</sup>/élève soit 13 090 euros**

□ **Budget sorties/projets:**

TOTAL	OCCE	APE	Parents	Mairie
29630	8891	10 460	4 830	3750

□ **Sorties**

Classes de mer/voile=19500

Petites sorties=8630

**Question:**

**Financement de cars pour les déplacements sur la commune?**

# Budgets de l'école

## □ PROJETS

- Classe de mer CM
- Aménagement du jardin potager

## □ Budget sorties/projets:

TOTAL	OCCE	APE	Parents	Mairie
29630	8891	10 460	4 830	3750

## □ Sorties

Classes de mer/voile=19500

Petites sorties=8630

## Question:

**Financement de cars pour les déplacements sur la commune?**

# PROCHAINS CONSEILS



- **MARDI 7 MARS**
- **JEUDI 15 JUIN**



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION**